



# Contrat territorial « Plaine Alluviale de la Loire »

## FEUILLE DE ROUTE 2022-2027

Validée par le Comité de Pilotage du projet le 14 mars 2021

## Table des matières

I.	GOUVERNANCE DU PROJET .....	2
II.	MOYENS ET COMPETENCES D'ANIMATION MOBILISES.....	4
III.	PROGRAMME D' ACTIONS, INDICATEURS DE SUIVI ET OBJECTIFS ASSOCIES .....	4
	Présentation générale du programme d'actions .....	4
	Détail du volet A : Dynamique fluviale et Morphologie.....	6
	Détail du volet B : Fonctionnalité des milieux humides.....	7
	Détail du volet C : Qualité de la ressource en eaux superficielles et souterraines .....	8
	Détail du volet D : Volet Quantitatif.....	10
	Synthèse des coûts par action.....	12
	Synthèse des coûts annuels par maître d'ouvrages et par action .....	13
	Plans de financement estimatifs phase 1.....	17
IV.	LES CONDITIONS DE REUSSITE .....	20
V.	LE SUIVI ET L'EVALUATION .....	21
	Annexe 1 : Note de l'EP Loire sur le travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire. ....	26

## I. GOUVERNANCE DU PROJET

**Le territoire de la Plaine Alluviale de la Loire, concerné par le présent contrat territorial est un territoire dépourvu de SAGE.** De fait, les acteurs locaux et notamment les EPCI à fiscalité propre n'étaient pas encore impliqués dans une dynamique partenariale, d'action et de concertation sur les thématiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques.

**C'est sans doute cette absence d'état des lieux partagé et d'habitude de travail en commun qui ont en partie constitué un frein à l'émergence de contrats territoriaux sur cette portion de territoire.** Les Conservatoires d'Espaces Naturels de l'Allier et de Bourgogne, sont venus palier à ce manque, en conduisant le travail de préfiguration nécessaire à l'émergence d'un contrat territoriale sur la Plaine Alluviale de la Loire. Cependant en parallèle du travail d'état des lieux et de construction du programme d'actions, il a été identifié dès le départ de cette mission, le besoin de faire émerger la future structure porteuse du CT, légitime et compétente sur l'ensemble du territoire.

Un long travail de concertation a notamment été mené auprès des 11 EPCI concernées du territoire pour les impliquer dans la construction et l'émergence politique du projet. Les comités de pilotages, les ateliers dédiés à la gouvernance et les multiples rencontres bilatérales, ont aboutis favorablement puisque **au terme du travail de préfiguration, la totalité des EPCI du territoire ont délibéré favorablement pour leur implication dans le CT. Elles ont toutes décidé de participer solidairement au co-financement du poste d'animation du CT et de confier le portage et l'animation de la démarche à l'Etablissement public Loire pour une durée de 6 ans, de 2022 à 2027.**

**L'EP Loire a donc à son tour délibéré favorablement pour se positionner comme porteur du Contrat territorial et s'est engagé à :**

- **Construire un Comité de Pilotage spécifique au projet, et incluant les élus référents de chaque EPCI du territoire (adhérente ou non à l'EP Loire),**
- **Accueillir au sein de son équipe, un.e salarié.e chargée de l'animation générale du projet et hébergé à Paray-le-Monial dans les locaux de la CC du Grand Charolais.**

Le Comité de Pilotage sera constitué dès validation du Contrat territorial de la Plaine alluviale de la Loire par les instances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). Il se réunira au moins une fois par an et davantage si le besoin se fait sentir.

Un comité de suivi, constitué par les principaux maîtres d'ouvrages, l'Etat (notamment en tant que gestionnaire du DPF) et potentiellement de plusieurs experts, se réunira au moins une fois par an pour faire un point technique et opérationnel sur l'avancement du programme d'actions.

Des comités techniques thématiques pourront se réunir selon les études et travaux. Ils pourront traiter des questionnements et actions relatives : à la qualité de la ressource en eau et à l'animation agricole, à la gestion quantitative de la ressource, à la dynamique fluviale, aux zones humides et à leurs fonctionnalités. Ils pourront accueillir des partenaires supplémentaires à ceux siégeant au comité de pilotage.



Figure 1 : Schéma de gouvernance du CT, structures partie prenantes.

## II. MOYENS ET COMPETENCES D'ANIMATION MOBILISES

**L'EP Loire, structure porteuse du contrat accueillera dans son équipe, une personne (1ETP) en charge de l'animation générale du contrat territorial.**

Ses missions seront :

- D'assurer l'animation et la coordination générale du contrat, notamment en organisant les réunions des instances et en apportant un appui technique aux futurs porteurs d'actions
- De piloter les actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EP Loire en phase de mise œuvre du contrat : communication - étude d'amélioration de la connaissance sur dynamique fluviale, les zones humides ou encore sur la vulnérabilité du territoire aux pollutions diffuses
- D'assurer le suivi administratif, financier et technique du contrat (suivi des subventions et des indicateurs - rédaction des bilans annuels et intermédiaire)
- De préparer le cas échéant avec les acteurs locaux le contenu du CT 2025-2027.

**Il n'est pas prévu de poste de technicien de rivières** car l'EP Loire ne sera pas porteur de travaux. Ces derniers seront mis en œuvre par les différents MOa des actions du CT : Fédérations de pêche, Conservatoires d'espaces naturels, EPCI...

**Il n'est pas non plus prévu de poste d'animateur agricole intégré à l'équipe de l'EP Loire** malgré l'ensemble des actions prévues au Volet C. **Cependant, après échanges avec le référent agricole de l'AELB (délégation Allier Loire amont), il a été prévu un temps d'animation transversal pour chacune des 4 structures investies sur ce volet** : Chambres d'Agriculture Allier, Saône-et-Loire, Nièvre et BIOBOURGOGNE (environ 10 jours par structure et par an). Ce temps permettra :

- L'organisation des comités techniques thématiques spécifiques à l'animation agricole/qualité de la ressource en eau,
- La coordination de la bonne réalisation des actions prévues au volet C,
- Le reporting, la remontée des indicateurs, le suivi et l'évaluation des actions auprès de l'animateur général du contrat.

**En outre le volet A du programme d'actions prévoit la mise en place d'une cellule d'assistance techniques sur la dynamique fluviale.** Elle permet aux collectivités et autres acteurs du territoire de bénéficier d'une assistance technique, notamment en cas de « conflits » ou d'interactions avec des projets d'aménagements du territoire. L'enjeu de cette cellule, co-portée par les Conservatoires d'Espaces Naturels de l'Allier et de Bourgogne, est de faciliter la prise en compte de cet enjeu majeur afin de mieux la préserver sur le long terme, tout en venant apporter des conseils et appuis aux porteurs de projets face aux possibles contraintes ou questionnements soulevés par la mobilité du fleuve. **Elle pourra donc intervenir en appui et en renforts de l'animateur général du contrat sur ces questions de prise en compte de la dynamique fluviale.** Ce type de cellule a été mise en place avec succès dans le cadre du CT Val d'Allier Alluvial. Là également, l'EP Loire, structure porteuse et animatrice du CT a reçu sur la période 2015-2020 ; l'appui des CEN Allier et Auvergne sur la prise en compte de la dynamique fluviale de l'Allier dans les projets d'aménagement du territoire.

## III. PROGRAMME D' ACTIONS, INDICATEURS DE SUIVI ET OBJECTIFS ASSOCIES

### Présentation générale du programme d'actions

Le programme d'actions du Contrat Territorial de la Plaine Alluviale de la Loire comporte 42 actions qui seront mises en œuvre sur la période 2022-2027. Un recueil présente le détail de chacune des actions par le biais d'une fiche dédiée (cf Recueil des fiches actions du CT Plaine Alluviale de la Loire)

Le tableau ci-dessous décline ces 42 actions, en fonction des objectifs prioritaire du contrat territorial.

OBJECTIFS	N°	SOUS OBJECTIFS	N°	FICHES ACTIONS
<i>A - Optimiser et restaurer la dynamique fluviale sur le territoire du contrat territorial afin de préserver l'équilibre des milieux et les services rendus à l'Homme</i>	A1	<b>Améliorer les connaissances sur la dynamique fluviale</b>	A11	Etude et suivi de l'évolution de la dynamique fluviale
			A12	Etude de contribution des principaux affluents dans la recharge sédimentaire de la Loire
	A2	<b>Préserver et restaurer la dynamique fluviale</b>	A21	Mettre en œuvre un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope correspondant aux limites du Domaine Public Fluviale de la Loire
			A22	Protéger réglementairement l'espace de mobilité admis de la Loire
			A23	Maîtrise foncière des zones d'érosion à enjeux
			A24	Etude de faisabilité et travaux de restauration de la dynamique fluviale
	A3	<b>Restaurer la morphologie et la dynamique des affluents</b>	A31	Diagnostic de petits affluents directs
			A32	Travaux de restauration écologique de la Loire et des affluents directs
	A4	<b>Accompagner la gestion de la mobilité du fleuve</b>	A41	Cellule d'assistance technique dynamique fluviale
			A42	Gestion hydraulique et écologique du DPF
<i>B- Restaurer et gérer durablement les milieux naturels et la biodiversité, pour garantir les services écosystémiques rendus et l'équilibre écologique du territoire</i>	B1	<b>Préserver et restaurer les zones humides</b>	B11	Inventaire, étude des fonctionnalités et hiérarchisation des zones humides.
			B12	Maîtrise foncière des zones humides prioritaires (dont annexes fluviales situées hors DPF)
			B13	Rédaction et mise en oeuvre de programmes de restauration des zones humides prioritaires
	B2	<b>Préserver et restaurer les champs d'expansion de crue</b>	B21	Etudes et travaux de restauration des annexes fluviales prioritaires
B3	<b>Préserver les champs d'expansion de crue</b>	B31	Etude de caractérisation des champs d'expansion de crues (ZEC)	
B4	<b>Restaurer la continuité écologique</b>	B41	Aménagement / Suppression des ouvrages transversaux	
<i>C-Améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine en articulant et en mobilisant une palette d'outils complémentaires</i>	C1	<b>Préciser, hiérarchiser et coordonner les besoins d'action en faveur de la préservation de la qualité de la ressource</b>	C11	Etude des vulnérabilités du territoire et des pressions s'exerçant sur la qualité de l'eau.
			C12	Diagnostic des filières "bas Niveau d'Impact" - cultures à faibles niveaux d'intrants
			C13	Animation de filières Bas Niveaux d'Impacts émergentes
			C14	Animation collective d'un réseau de partenaires agricoles du territoire de CT
			C15	Accompagnement collectif des exploitants
	C2	<b>Accompagner individuellement les agriculteurs vers des pratiques favorables à la qualité des eaux</b>	C21	Etude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique (Sensibio)
			C22	Diagnostics d'exploitations
			C23	Accompagnement individuel des exploitations en polyculture élevage
			C24	Accompagnement individuel des exploitation à dominante céréalière
			C25	Développement de l'agriculture biologique
C3	<b>Mettre en place des actions décisives et ambitieuses sur les Captages particulièrement sensibles (BAC, PPE, PPR...)</b>	C31	Renforcement de la politique foncière de protection des eaux souterraines, acquisition ou échanges de terres pour sécuriser le foncier sur les Périmètres de Protection Rapprochés (ou PPE/BAC)	
		C32	Sensibilisation et concertation autour de l'acquisition, de l'ORE et du bail environnemental comme solution de protection de la ressource en eau	
		C33	Accompagnement de la gestion agro-écologique des parcelles maîtrisées sur les BAC	
		C34	Expérimentation de la démarche participative « Co-click'eau » pour la protection de la ressource en eau sur les captages volontaires et à fort enjeu	
<i>D-Anticiper les effets du réchauffement climatique en préparant les conditions d'une gestion raisonnée et équilibrée de la ressource en eau</i>	D1	<b>Améliorer les connaissances sur la ressource et les usages</b>	D11	Ateliers d'échanges et de concertation entre gestionnaires et usagers de la ressource en eau
			D12	Acquisition de connaissances – quantité et gestion de la ressource en eau.
<i>E- Communiquer, suivre et évaluer les actions du contrat territorial.</i>	E1	<b>Sensibiliser et communiquer auprès du grand public</b>	E11	Sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau et de la dynamique fluviale
			E12	Communication autour des actions du contrat territorial
	E2	<b>Suivre et évaluer les actions du contrat territorial</b>	E21	Suivi du volet "dynamique fluviale" (ObjA)
			E22	Suivi du volet "fonctionnalité des milieux naturels" (ObjB)
			E23	Suivi de la qualité des ressource en eau souterraine (ObjC)
			E24	Evaluation globale de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrat territorial
<i>F - Assurer la mise en œuvre du contrat territorial</i>	F1	<b>Assurer la coordination, le suivi administratif et financier des actions</b>	F11	Animation et coordonnation du contrat territorial, appui administratif

## Détail du volet A : Dynamique fluviale et Morphologie

Le premier volet du programme d'actions a été décomposé en 4 sous-objectifs :

- A1. Améliorer les connaissances sur la dynamique fluviale
- A2. Préserver et restaurer la dynamique fluviale
- A3. Restaurer la morphologie et la dynamique des affluents
- A4. Accompagner la gestion de la mobilité du fleuve

Avec **10** actions, il s'agit du volet le plus important du contrat territorial en termes de volume financier à mobiliser. Il permet de répondre à la pression prédominante sur les masses d'eau du territoire à savoir la pression morphologique. Il concerne l'ensemble des masses d'eau du territoire afin d'optimiser l'efficacité et la cohérence des actions entreprises.

Outre deux études qui permettront de compléter la connaissance du territoire de manière plus fine et homogène, les actions de ce volet ambitionnent la préservation et la restauration de la dynamique fluviale.

Des actions visent la protection de l'espace de mobilité de la Loire par le biais d'éventuelles mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux). D'autres actions contribuent à une meilleure prise en compte de la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement (cellule d'assistance technique, groupe d'aide à la décision/concertation). Une action d'acquisition de zones érodables apporte une forme de compensation à l'érosion de terres agricoles, permet la poursuite sereine de ce processus naturel et évite le risque d'enrochement « irrégulier ».

Enfin, des actions s'inscrivent dans le sens d'une restauration de la dynamique fluviale et de l'équilibre sédimentaire, au travers de travaux dans le lit de la Loire (désenrochement, restauration de milieux ouverts et pionniers...) mais aussi sur certains affluents directs à la Loire (restauration morpho-écologique, aménagements pastoraux...).

**Rappel méthodologique** : la priorisation des secteurs d'intervention et la quantification des objectifs d'intervention pour la restauration de la dynamique fluviale s'appuient sur quatre études :

- Les études de définition de l'espace de mobilité fonctionnelle de la Loire menées en 2014 par la DREAL Centre Val de Loire (entre Saint Hilaire Fontaine et le Bec d'Allier) et en 2019 par le CEN Allier et la DREAL Centre Val de Loire (entre Iguerande et Saint Hilaire Fontaine) font état des zones d'érosion actives à 10 ans et des tendances à 50 ans. Elles ont également permis de simuler les zones érosion en cas de suppression de protection de berge.
- Le recensement des protections de berges, mené par le CEN Allier en 2017 entre Iguerande et Saint Hilaire Fontaine et par le CEN Bourgogne en 2019 entre Saint Hilaire Fontaine et le Bec d'Allier a permis d'identifier 25 sites de restauration potentiels de l'espace de mobilité fonctionnel de la Loire, croisant faible enjeu socio-économique, faible niveau de protection (ouvrage dégradé) et fort enjeu morphodynamique.

## Détail du volet B : Fonctionnalité des milieux humides.

Le second volet du programme d'actions a été décomposé en 5 sous-objectifs :

- B1. Préserver et restaurer les zones humides
- B2. Préserver et restaurer les annexes fluviales
- B3. Préserver les champs d'expansion de crue
- B4. Restaurer les continuités écologiques

Ce volet regroupe 6 actions ciblant la préservation des milieux naturels des rives de la Loire. A travers ces actions, ce ne sont pas les espèces ou les habitats d'intérêt qui sont spécifiquement ciblés, mais bel et bien les fonctionnalités de ces milieux naturels, les services rendus à l'Homme et les gains pour la ressource en eau.

Le premier sous objectif concerne les zones humides : des actions de protection et de restauration sont prévues afin notamment de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau, tout en préservant des espaces favorables l'évolution naturelle du lit du fleuve. Cette série d'actions peut également être liée à l'étude de caractérisation des champs d'expansion des crues mise en œuvre à la demande de certaines intercommunalités. Ainsi, l'acquisition et la restauration de zones humides pourra également cibler des zones stratégiques en termes de lutte contre les inondations.

A cheval entre des enjeux de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques et la restauration de la mobilité fluviale, une action de restauration et de gestion des annexes fluviales a été intégrées au programme d'actions.

Une action d'aménagement et de suppression d'ouvrages a également été intégrée à la programmation, avec pour objectifs premier de restaurer les continuités biologique et sédimentaire sur territoire stratégique pour les poissons migrateurs notamment. L'enjeu de développement touristique du val de Loire pourra également être pris en compte afin de convenir de solutions compatibles avec la pratique d'activités nautiques.

**Rappel méthodologique** : des comités techniques départementaux regroupant les DDT, l'OFB, les cellules ASTER des Départements, des Fédérations de pêche, se sont réunis pour définir des objectifs pragmatiques de restauration.

Pour les obstacles à la continuité écologique, le Cotech a tenant compte de l'état de connaissances actuelles, de la densité d'ouvrages à traiter, de la faisabilité technique et économique en fonction du type d'ouvrage et du gain écologique.

Pour les boires, des 73 entités identifiées par le SIEL, 29 boires ont été retenues à l'issue des Cotech pour leur qualité ou potentiel écologique. En 2020, les fédérations départementales de pêche de l'Allier et de Saône-et-Loire ont complété cette expertise par 2 études diagnostics (fonctionnement hydraulique, intérêt comme frayère à brochet, perturbations) avec proposition d'aménagements. Pour des raisons pragmatiques de maîtrise foncière, le programme de travaux s'appuie sur des boires situées dans le Domaine Public Fluvial. Une campagne de relevés topographiques menée avec la DREAL de bassin a permis de préciser pour 6 d'entre elles leur connectivité au Module et d'estimer les études complémentaires et les travaux de restauration nécessaire.

Pour les zones humides, afin d'optimiser l'efficacité des actions, 5 secteurs prioritaires ont été définis en croisant plusieurs critères faisant écho à deux ensembles de fonctions primordiales des zones humides :

- Les fonctions hydrologiques (ralentissement, stockage et restitution des eaux...)

- Les fonctions biogéochimiques (rétention des nutriments, rétention et stockage de matières en suspension, rétention et transformation des micropolluants organiques, rétention des éléments traces potentiellement toxiques).

Ces deux fonctions ont été mises au centre du travail de sélection des zones d'intervention pour :

- Répondre aux pressions identifiées sur les masses d'eau superficielles FRGR0005c, FRGR0005b (Pollutions diffuses) et FRGR0004c (Hydrologie).
- Contribuer à la préservation de la qualité des eaux souterraines au niveau de secteurs d'alimentation en eau potable touchés par des problématiques de pollutions aux Nitrates et Pesticides
- Contribuer au maintien des services rendus par les zones d'expansion des crues (ZEC) identifiées par l'EPL en 2016.

Il est à noter que si les milieux humides constituent un enjeu fort du contrat territorial le choix a été fait de concentrer le programme d'actions sur la préservation de leurs fonctionnalités et services rendus. Après échange avec la délégation de l'AELB en charge du suivi de ce projet, le programme d'actions ne prévoit pas d'actions visant la préservation de la Biodiversité en tant qu'objectif premier. Ce choix repose également sur l'importance des surfaces couvertes par le dispositif Natura 2000 et les réserves naturelles régionales au niveau de la Plaine Alluviale de la Loire.

### Détail du volet C : Qualité de la ressource en eaux superficielles et souterraines

Le troisième volet du programme d'actions a été décomposé en 3 sous-objectifs, s'appliquant à des niveaux d'enjeux et des échelles territoriales différentes :

- C1. Préciser, hiérarchiser et coordonner les besoins d'action en faveur de la préservation de la qualité de la ressource en eau, notamment souterraine.
- C2. Accompagner individuellement les agriculteurs vers des pratiques favorables à la qualité des eaux, notamment souterraines, sur les zones à enjeux "Nitrates" et "Phytoprotecteurs".
- C3. Mettre en place des actions décisives et ambitieuses sur les Captages particulièrement sensibles (BAC, PPE, PPR...).

Ce volet regroupe 14 actions mises en œuvre à plusieurs échelles d'intervention différentes.

### L'ensemble de la plaine alluviale de la Loire sera concerné par des actions globales et structurantes (C1).

L'état des lieux du CT, ne comprenant pas d'étude agricole précise, il apparaît comme nécessaire la réalisation d'une étude de vulnérabilité du territoire et des pressions, notamment agricoles, s'exerçant sur la qualité de l'eau. Il s'agira par cette étude :

- De mettre davantage en évidence et de clarifier les usages agricoles (mais pas uniquement) qui seront à cibler dans l'animation/accompagnement pour réduire le plus efficacement possible les pollutions causées par les molécules phytoprotecteurs (ex : Cyperméthrine : traitement des parties aérienne et/ou traitement localisés sous forme de granulés ?)
- de valider et préciser les différents secteurs sur lesquels sera mis en œuvre le programme d'actions. (NB : pour ne pas perdre de temps dans le travail d'animation, des premiers zonages d'intervention pour l'accompagnement individuels ont été définis, attendant les résultats de cette étude. Ces zonages communaux permettront ainsi d'initier dès le début du contrat les démarches de prise de contact avec les agriculteurs).

Deux autres études sont envisagées pour favoriser le développement de filières favorables à la préservation de la qualité de l'eau. La première centrée sur les cultures « Bas Niveau d'Impacts » s'inscrira en complémentarité de celle lancée sur les captages prioritaires de l'Allier. En effet, au niveau du territoire de CT se trouvent trois captages prioritaires ou Grenelle, dont deux font l'objet d'un contrat territorial de captage porté conjointement par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier et la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Il s'agira de s'appuyer sur cette étude, tant d'un point de vue méthodologique, qu'en terme de dynamique de concertation pour faire émerger de nouvelles filières de manière cohérente et complémentaire à la démarche entamée dans l'Allier (NB : Cette étude a fait émergé des pistes de développement pour 3 nouvelles filières : Miscanthus, Chanvre et Céréales rustiques BNI). Les coopératives et négoce feront pleinement partie des acteurs intégrés au pilotage de l'étude BNI, puis aux démarches d'animation des nouvelles filières.

Une étude dite « SensiBio » sera portée par BioBourgogne. Elle permettra de mieux comprendre le profil et le fonctionnement des agriculteurs conventionnels du territoire, afin notamment d'analyser leurs freins au changement de pratiques et leurs blocages (techniques, sociologiques, financiers, etc.) face à la transition vers l'Agriculture Biologique. Elle permettra également d'identifier un certain nombre d'agriculteurs favorables à la réalisation d'un diagnostic et à un accompagnement vers la transition à l'Agriculture Biologique sur leur exploitation.

L'autre enjeu commun à l'ensemble du territoire du contrat territorial est de créer du lien, d'établir une coordination entre les partenaires agricoles du territoire pour gagner en cohérence et en synergie dans la mise en œuvre des actions de ce volet « Qualité ». Les pratiques vertueuses seront promues à cette échelle par le biais d'évènements d'accompagnement collectif des exploitants agricoles et valorisées auprès du grand public pour mettre en avant le lien avec la préservation de la qualité de l'eau.

**Au niveau des communes concernées par des captages AEP touchés par des pollutions aux nitrates et pesticides (C2), une animation agricole, viendra renforcer le programme d'actions par un accompagnement individuel des exploitants.** Qu'il soit tourné vers des exploitations à dominante céréalière, des exploitations en polyculture-élevage ou vers la conversion à l'agriculture Biologique, cet accompagnement vise la mise en œuvre concrète au sein des exploitations de mesures limitants les apports d'intrants et de produits phytosanitaires. Ce travail d'accompagnement individuel commencera en 2023. En effet, la mise en œuvre du CT ne devrait débuter qu'au milieu de l'année 2022 (juillet/aout). Le dernier semestre 2022 permettra donc, pour les différentes structures animatrices (Chambres d'agriculture et BioBourgogne) :

- de préparer, coordonner leurs outils et méthodes d'intervention,
- et d'initier les premiers contacts avec les agriculteurs du territoire par le biais des études menées et des actions d'animation collective notamment. En effet le territoire de CT est situé un peu en marge de chacun des trois départements concernés. Bénéficiant que peu des dynamiques actuelles menées par ces acteurs, un petit temps de travail préalable est indispensable pour prendre contact avec les agriculteurs du territoire.

**Enfin, le dernier sous-objectif (C3), centré cette fois-ci sur les périmètres de protection de captage les plus sensibles du territoire, vise à renforcer les mesures de préservation de la qualité des eaux souterraines par la maîtrise foncière et d'usage par les collectivités productrices d'eau potable.** Sur un nombre limité de captages, dont le captage Grenelle de Varenne-Saint-Germain, le dispositif expérimental développé par l'INRA « Coquelick'eau » sera mobilisé pour renforcer encore davantage l'implication des agriculteurs sur la préservation de la ressource.

**NB :** Des démarches sont actuellement en réflexion avec les chambres d'agriculture pour ouvrir un « PAEC Eau » sur le territoire du CT de la Plaine Alluviale de la Loire. Cette démarche permettrait :

- de bénéficier de cofinancements supplémentaires pour les diagnostics d'exploitation d'une part,
- afin que les agriculteurs accompagnés puissent contractualiser un certain nombre de MAEc leur permettant de pérenniser les pratiques favorables à la préservation de la ressource de l'eau en percevant des indemnités financières.

### Détail du volet D : Volet Quantitatif

Le quatrième volet du programme d'actions a été décomposé en 2 sous-objectifs :

- D1. Améliorer les connaissances sur la ressource et les usages
- D2. Sensibiliser sur la gestion durable de la ressource en eau

Le périmètre du contrat territorial de la plaine alluviale de la Loire, de par son étendue limitée n'est pas le plus pertinent pour travailler sur les enjeux, très globaux, de gestion quantitative de la ressource en eau. Cependant, l'hydrologie est un paramètre décisif pour l'amélioration de l'état des masses d'eau sur ce territoire (masses d'eau Loire et affluents en rive gauche) ainsi qu'une préoccupation majeure des acteurs locaux.

Il a donc été proposé d'impulser une dynamique de réflexion et de planification stratégique autour des aspects quantitatifs de la ressource en eau et de la répartition des usages. L'idée principale de ce volet est de créer les conditions d'une prise de conscience locale autour des enjeux quantitatifs présents sur le territoire du CT à travers trois actions différentes.

La première action est centrée sur l'acquisition de nouvelles connaissances adaptées aux problématiques locales et aux besoins réels du territoire. Plusieurs types d'études avaient initialement été envisagées pour mieux cerner les questions quantitatives : étude des relations nappe-rivière, meilleure connaissance des adéquations ressources/besoin, définition de volumes prélevables, simulation des effets du changement climatique...

Parallèlement au travail d'élaboration du programme d'action du CT, l'EP Loire a initié la réalisation d'une étude pré-HMUC. En effet, la préfète coordinatrice du Bassin Loire Bretagne a sollicité la réalisation de cette étude par un courrier du 8 juillet 2021. Elle met en évidence la nécessité de réaliser une étude HMUC afin d'approfondir la connaissance des besoins en eau des milieux et des usages actuels tout au long des axes Allier et Loire et d'évaluer du scénario d'évolution de ces usages. L'objectif formulé est celui « *d'objectiver les discussions sur les évolutions de gestion et des usages nécessaires pour faire face au changement climatique.* » (Cf. Note de l'EP Loire sur le travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude type HMUC sur les axes Allier et Loire). Le travail engagé par l'EP Loire se situe en amont de cette vaste étude HMUC. Il vise à établir un état des lieux des connaissances disponibles et à acquiescer et de recueillir les attentes des acteurs représentant les différents usagers.

Aussi, les études initialement envisagées à l'échelle du CT, ont été supprimées du programme d'action. L'étude lancée par l'EP Loire à une échelle bien plus vaste et bien plus cohérente au regard de l'enjeu, y a été intégrée pour mémoire.

Cependant, une action de concertation et de sensibilisation via des réunions et ateliers d'échanges techniques a été maintenu dans le programme. Ces ateliers visent plusieurs objectifs :

- faire naître une connaissance et une culture commune sur les questions d'hydrologie, d'usages et de gestion de la ressource sur ce territoire assez « néophyte » en la matière (de par

l'absence de SAGE notamment). En effet, sur d'autres portions amont de l'axe Loire, ou sur l'axe Allier des études et dynamiques de PTGE ont déjà été réalisées ou entamées ce qui constitue une forte disparité dans les niveaux de réflexion entre la Plaine Alluviale de la Loire et le reste du territoire de l'étude HMUC à venir.

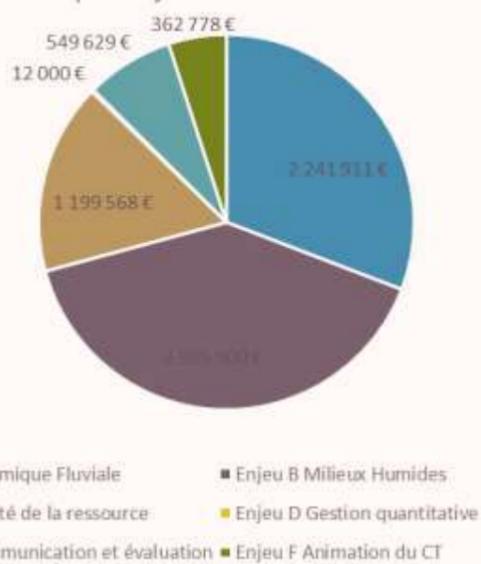
- Favoriser dès aujourd'hui le dialogue, la concertation voire la coordination entre les différentes structures consommatrices et gestionnaires de la ressource (usage concerté de la nappe alluviale notamment, émergence de nouveaux OUGC, à l'instar de la Chambre d'agriculture de l'Allier OUGC pour le département 03 ...). Initier dès aujourd'hui ce dialogue permettra sans doute une meilleure participation et intégration dans une future démarche de PTGE à l'échelle des axes Loire et Allier (non encore explicitée à ce jour par la préfète de bassin ou EP Loire) .

## Synthèse des coûts par action

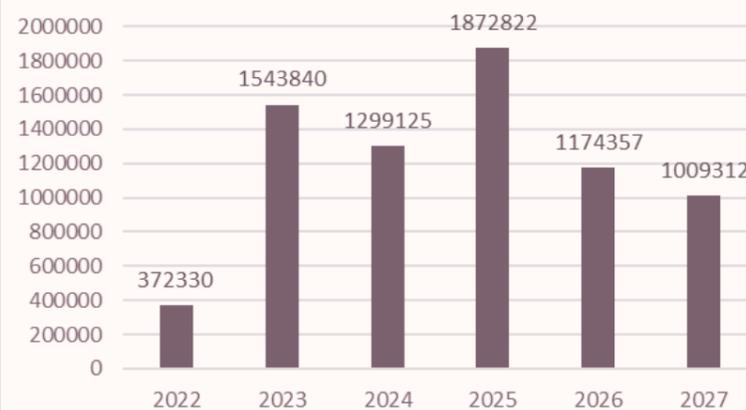
Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les coûts prévisionnels annuels et par période pour chaque action du programme.

	Action	2022	2023	2024	Total Période 2022-2024	2025	2026	2027	Total période 2025-2027	Total général
Dynamique fluviale > Connaissance	A11	29 073 €	116 293 €		145 366 €				- €	145 366 €
	A12		7 940 €		7 940 €				- €	7 940 €
Dynamique fluviale > Restauration	A21			10 800 €	10 800 €				- €	10 800 €
	A22				- €		30 600 €		30 600 €	30 600 €
	A23	29 650 €	23 643 €	157 727 €	211 020 €	273 724 €	5 880 €	5 994 €	285 598 €	496 618 €
	A24	- €	390 943 €	390 773 €	781 716 €	346 133 €	44 520 €		390 653 €	1 172 369 €
Affluents de la Loire > Connaissance / Restauration	A31	53 669 €	29 249 €	25 676 €	108 594 €	- €	- €	- €	- €	108 594 €
	A32	- €	29 000 €	25 202 €	54 202 €	25 202 €	25 202 €	25 202 €	75 605 €	129 806 €
Dynamique fluviale > Gestion	A41	20 980 €	26 028 €	28 532 €	75 540 €	21 006 €	21 420 €	21 852 €	64 278 €	139 818 €
	A42	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	- €	- €
Zones humides > Connaissance / Restauration	B11	- €	107 260 €	112 280 €	219 540 €	- €	- €	- €	- €	219 540 €
	B12	- €	- €	25 600 €	25 600 €	166 100 €	300 000 €	- €	466 100 €	491 700 €
	B13		239 788 €	24 000 €	263 788 €	57 422 €	115 850 €	350 000 €	523 272 €	787 060 €
Annexes fluviales > Connaissance / Restauration	B21	- €	84 000 €	165 250 €	249 250 €	85 000 €	41 750 €	163 000 €	289 750 €	539 000 €
Champs d'expansion de crue	B31		15 000 €		15 000 €				- €	15 000 €
Contuité écologique	B41	- €	60 000 €	44 400 €	104 400 €	517 200 €	167 000 €	65 000 €	749 200 €	853 600 €
Qualité eaux souterraines > Connaissance	C11	75 000 €			75 000 €				- €	75 000 €
	C12	- €	125 800 €	- €	125 800 €	- €	- €	- €	- €	125 800 €
	C13	900 €	1 200 €	7 350 €	9 450 €	8 379 €	8 511 €	8 945 €	25 835 €	35 286 €
	C14	10 560 €	13 905 €	13 863 €	38 328 €	14 124 €	14 389 €	15 266 €	43 779 €	82 107 €
	C15	9 580 €	7 362 €	7 585 €	24 527 €	7 181 €	5 183 €	5 423 €	17 786 €	42 314 €
Qualité eaux souterraines > Actions nitrates et pesticides	C21	53 000 €			53 000 €				- €	53 000 €
	C22	- €	56 906 €	34 809 €	91 715 €	- €	36 146 €	- €	36 146 €	127 861 €
	C23	- €	4 503 €	16 278 €	20 781 €	25 096 €	21 774 €	25 911 €	72 782 €	93 562 €
	C24	- €	5 311 €	20 929 €	26 240 €	28 463 €	29 032 €	29 613 €	87 108 €	113 348 €
Qualité eaux souterraines > Actions captages	C25	- €	9 211 €	14 798 €	24 009 €	24 802 €	18 890 €	25 983 €	69 674 €	93 684 €
	C31	- €	- €	- €	- €	71 568 €	87 472 €	- €	159 040 €	159 040 €
	C32	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
	C33	- €	- €	- €	- €	20 236 €	14 260 €	14 284 €	48 780 €	48 780 €
Quantité de la ressource > Connaissance	C34	4 375 €	35 715 €	24 189 €	64 278 €	24 673 €	25 166 €	25 669 €	75 508 €	139 786 €
	D11	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	12 000 €
Contrat Territorial > Communication	D12	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	- €	- €
	E11	6 500 €	8 500 €	8 500 €	23 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	53 500 €
Contrat Territorial > Evaluation	E12	10 000 €	20 000 €	11 000 €	41 000 €	1 000 €	11 000 €	1 000 €	13 000 €	54 000 €
	E21	6 080 €	1 520 €	14 250 €	21 850 €	23 750 €	4 750 €	- €	28 500 €	50 350 €
	E22	- €	13 800 €	14 372 €	28 172 €	21 800 €	35 600 €	36 207 €	93 607 €	121 779 €
	E23		38 000 €	38 000 €	76 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	114 000 €	190 000 €
Contrat Territorial > Animation	E24				- €			80 000 €	80 000 €	80 000 €
	F11	60 463 €	60 463 €	60 463 €	181 389 €	60 463 €	60 463 €	60 463 €	181 389 €	362 778 €
<b>Totaux</b>		<b>372 330 €</b>	<b>1 543 840 €</b>	<b>1 299 125 €</b>	<b>3 215 295 €</b>	<b>1 872 822 €</b>	<b>1 174 357 €</b>	<b>1 009 312 €</b>	<b>4 056 491 €</b>	<b>7 271 786 €</b>

Répartition des enveloppes financières prévisionnelles pour chaque enjeu du contrat territorial



Répartition annuelle des financements prévisionnels du contrat territorial (ensemble des volets)



## Synthèse des coûts annuels par maître d'ouvrages et par action

Maitre d'Ouvrage	Action	2022	2023	2024	Total Période 2022-2024	2025	2026	2027	Total période 2025-2027	Total général
Agglomération de Nevers	A31	37 788 €			37 788 €				0 €	37 788 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	B41			14 400 €	14 400 €	10 000 €	163 000 €		173 000 €	187 400 €
	C31				0 €	7 952 €	7 952 €		15 904 €	15 904 €
	E11	4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €	24 000 €
	E21			4 750 €	4 750 €				0 €	4 750 €
BIOBOURGOGNE	C14	2 560 €	3 300 €	3 400 €	9 260 €	3 500 €	3 600 €	3 710 €	10 810 €	20 070 €
	C15	2 280 €		2 360 €	4 640 €	2 400 €	2 440 €		4 840 €	9 480 €
	C21	53 000 €			53 000 €				0 €	53 000 €
	C22		7 920 €	6 120 €	14 040 €		6 480 €		6 480 €	20 520 €
	C25		5 940 €	8 160 €	14 100 €	14 700 €	8 640 €	15 582 €	38 922 €	53 022 €
CC Bazois-Loire-Morvan	A31		6 493 €		6 493 €				0 €	6 493 €
	A32		19 430 €	16 885 €	36 315 €	16 885 €	16 885 €	16 885 €	50 655 €	86 970 €
	E11	500 €	500 €	500 €	1 500 €	500 €	500 €	500 €	1 500 €	3 000 €
	E21				0 €	4 750 €			4 750 €	4 750 €
CC Entre Allier Besbre et Loire	A31			13 230 €	13 230 €				0 €	13 230 €
CC Entre Arroux Loire et Somme	A31	3 920 €			3 920 €				0 €	3 920 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	E11		1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €	5 000 €
	E21			4 750 €	4 750 €				0 €	4 750 €
CC Grand Charollais	A31	2 636 €			2 636 €				0 €	2 636 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	E21			4 750 €	4 750 €				0 €	4 750 €
CC Loire et Allier	A31		1 666 €		1 666 €				0 €	1 666 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	E11		500 €	500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	1 500 €	2 500 €
	E21				0 €	4 750 €			4 750 €	4 750 €
CC Marcigny	A31	3 038 €	2 764 €		5 802 €				0 €	5 802 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	E21				0 €	4 750 €			4 750 €	4 750 €
CC Nivernais Bourbonnais	E11		500 €	500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	1 500 €	2 500 €
CC Semur en Brionnais	A31	6 287 €	8 256 €		14 543 €				0 €	14 543 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	E21				0 €	4 750 €			4 750 €	4 750 €

Maitre d'Ouvrage	Action	2022	2023	2024	Total Période 2022-2024	2025	2026	2027	Total période 2025-2027	Total général
CC Sud Nivernais	A31		10 070 €		10 070 €				0 €	10 070 €
	A32		9 570 €	8 316 €	17 886 €	8 316 €	8 316 €	8 316 €	24 949 €	42 836 €
	E11	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €	12 000 €
	E21				0 €	4 750 €			4 750 €	4 750 €
CEN Allier	A23	9 690 €	8 369 €	8 429 €	26 488 €	136 436 €	2 520 €	2 580 €	141 536 €	168 024 €
	A24		44 850 €	346 333 €	391 183 €				0 €	391 183 €
	A41	5 700 €	16 380 €	18 740 €	40 820 €	11 070 €	11 340 €	11 610 €	34 020 €	74 840 €
	B11		45 950 €	34 530 €	80 480 €				0 €	80 480 €
	B12			12 000 €	12 000 €	72 300 €	100 000 €		172 300 €	184 300 €
	B13				0 €	9 000 €	43 450 €	150 000 €	202 450 €	202 450 €
	C32		5 000 €		5 000 €				0 €	5 000 €
	E22			300 €	300 €	4 000 €	4 000 €	4 323 €	12 323 €	12 623 €
CEN Bourgogne	A23	19 960 €	15 274 €	149 298 €	184 532 €	137 288 €	3 360 €	3 414 €	144 062 €	328 594 €
	A24		346 093 €	44 440 €	390 533 €	346 133 €	44 520 €		390 653 €	781 186 €
	A41	15 280 €	9 648 €	9 792 €	34 720 €	9 936 €	10 080 €	10 242 €	30 258 €	64 978 €
	B11		61 310 €	77 750 €	139 060 €				0 €	139 060 €
	B12			13 600 €	13 600 €	93 800 €	200 000 €		293 800 €	307 400 €
	B13				0 €	22 080 €	72 400 €	200 000 €	294 480 €	294 480 €
	C32		5 000 €		5 000 €				0 €	5 000 €
	E22			272 €	272 €	9 000 €	6 000 €	6 000 €	21 000 €	21 000 €
Chambre d'agriculture de la Nièvre	C12		62 900 €		62 900 €				0 €	62 900 €
	C13			3 101 €	3 101 €	3 163 €	3 226 €	3 290 €	9 679 €	12 779 €
	C14	2 980 €	3 800 €	3 876 €	10 656 €	3 953 €	4 032 €	4 113 €	12 098 €	22 754 €
	C15	2 490 €	2 520 €	2 550 €	7 560 €	2 581 €		2 645 €	5 226 €	12 787 €
	C22		20 518 €	11 627 €	32 145 €		12 097 €		12 097 €	44 242 €
	C23		1 140 €	5 814 €	6 953 €	8 302 €	7 258 €	8 637 €	24 197 €	31 150 €
	C24		2 280 €	10 464 €	12 744 €	14 232 €	14 516 €	14 806 €	43 554 €	56 298 €
	C25		1 140 €	2 325 €	3 465 €	3 558 €	3 629 €	3 702 €	10 889 €	14 354 €
	C33				0 €	1 186 €	1 210 €	1 234 €	3 630 €	3 630 €
Chambre d'agriculture de l'Allier	C13	900 €	1 200 €	900 €	3 000 €	1 800 €	1 800 €	2 100 €	5 700 €	8 700 €
	C14	1 800 €	2 700 €	2 400 €	6 900 €	2 400 €	2 400 €	3 000 €	7 800 €	14 700 €
	C15	2 200 €	2 200 €		4 400 €	2 200 €			2 200 €	6 600 €
	C22		6 300 €	4 500 €	10 800 €		4 500 €		4 500 €	15 300 €
	C23		900 €	2 325 €	3 225 €	2 700 €	2 419 €	3 702 €	8 821 €	12 046 €
	C24		1 800 €	4 651 €	6 451 €	4 744 €	4 839 €	4 935 €	14 518 €	20 969 €
	C25		900 €	1 800 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	8 100 €	10 800 €
	C33				0 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	3 150 €	3 150 €

Maitre d'Ouvrage	Action	2022	2023	2024	Total Période 2022-2024	2025	2026	2027	Total période 2025-2027	Total général
Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	C12		62 900 €		62 900 €				0 €	62 900 €
	C13			3 350 €	3 350 €	3 417 €	3 485 €	3 555 €	10 457 €	13 807 €
	C14	3 220 €	4 105 €	4 187 €	11 512 €	4 271 €	4 356 €	4 444 €	13 071 €	24 583 €
	C15	2 610 €	2 642 €	2 675 €	7 927 €		2 743 €	2 777 €	5 520 €	13 447 €
	C22		22 168 €	12 562 €	34 730 €		13 069 €		13 069 €	47 799 €
	C23		2 463 €	8 139 €	10 602 €	14 094 €	12 097 €	13 573 €	39 764 €	50 366 €
	C24		1 232 €	5 814 €	7 045 €	9 488 €	9 677 €	9 871 €	29 036 €	36 081 €
	C25		1 232 €	2 512 €	3 744 €	3 844 €	3 921 €	3 999 €	11 764 €	15 508 €
	C34	2 262 €	18 315 €	12 562 €	33 140 €	12 813 €	13 069 €	13 331 €	39 213 €	72 353 €
DDT58	A21			10 800 €	10 800 €				0 €	10 800 €
	A22				0 €		30 600 €		30 600 €	30 600 €
	A42	p.m.	p.m.	p.m.	0 €	p.m.	p.m.	p.m.	0 €	0 €
Département de la Nièvre	B13		239 788 €	24 000 €	263 788 €	26 342 €			26 342 €	290 130 €
EPCI Non identifiée	B41				0 €	7 200 €	4 000 €	65 000 €	76 200 €	76 200 €
Etablissement Public Loire	A11	29 073 €	116 293 €		145 366 €				0 €	145 366 €
	A12		7 940 €		7 940 €				0 €	7 940 €
	B31		15 000 €		15 000 €				0 €	15 000 €
	C11	75 000 €			75 000 €				0 €	75 000 €
	D11	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	12 000 €
	D12	p.m.	p.m.	p.m.	0 €	p.m.	p.m.	p.m.	0 €	0 €
	E12	10 000 €	20 000 €	11 000 €	41 000 €	1 000 €	11 000 €	1 000 €	13 000 €	54 000 €
	E23		38 000 €	38 000 €	76 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	114 000 €	190 000 €
	E24				0 €			80 000 €	80 000 €	80 000 €
F11	60 463 €	60 463 €	60 463 €	181 389 €	60 463 €	60 463 €	60 463 €	181 389 €	362 778 €	
FDAAPPMA Allier	A31		12 446 €		12 446 €				0 €	12 446 €
	A32				0 €				0 €	0 €
	B21		52 000 €	48 000 €	100 000 €	48 000 €	26 000 €	48 000 €	122 000 €	222 000 €
	E21				0 €		4 750 €		4 750 €	4 750 €
	E22				0 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	20 700 €	20 700 €
FDAAPPMA Nièvre	B21		32 000 €	117 250 €	149 250 €	37 000 €	15 750 €	115 000 €	167 750 €	317 000 €
	E22		11 800 €	11 800 €	23 600 €	5 900 €	17 700 €	17 700 €	41 300 €	64 900 €
Moulins Communauté	E11				0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	4 500 €
SHNA	E21	6 080 €	1 520 €		7 600 €				0 €	7 600 €
	E22		2 000 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €	4 000 €	4 000 €	10 000 €	14 000 €

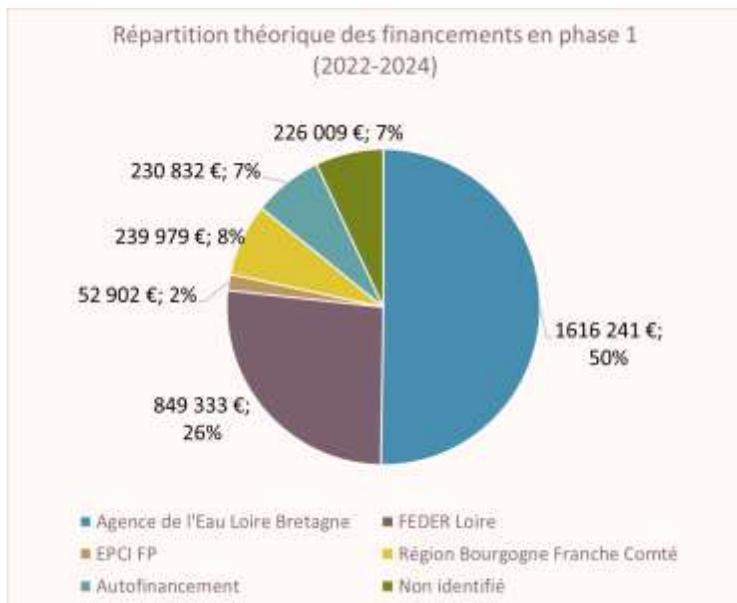
Maitre d'Ouvrage	Action	2022	2023	2024	Total Période 2022-2024	2025	2026	2027	Total période 2025-2027	Total général
SIE Sologne Ligérienne	C31				0 €	7 952 €	7 952 €		15 904 €	15 904 €
SIE Vallée du Sornin	C31				0 €	7 952 €			7 952 €	7 952 €
SIE Brionnais	C31				0 €	15 904 €	31 808 €		47 712 €	47 712 €
SIVOM Sologne Bourbonnaise	C31				0 €	7 952 €	15 904 €		23 856 €	23 856 €
SIE Bords de Loire	C31				0 €	7 952 €	7 952 €		15 904 €	15 904 €
SIAEP Val d'Aron	C31				0 €	7 952 €			7 952 €	7 952 €
SIAEPA Druy Parigny	C31				0 €		7 952 €		7 952 €	7 952 €
SIAEPA Luthenay-Fleury-Avril	C31				0 €	7 952 €			7 952 €	7 952 €
Commune de Saint Eloi	C31				0 €		7 952 €		7 952 €	7 952 €
VNF	B41		60 000 €	30 000 €	90 000 €	500 000 €			500 000 €	590 000 €
	Totaux	372 330 €	1 496 286 €	1 256 679 €	3 215 295 €	1 309 206 €	1 094 837 €	1 009 312 €	4 056 491 €	7 271 786 €

## Plans de financement estimatifs phase 1

Fiche	MO	Montant Phase 1 2022-2027	AELB	FEDER	EPCI (Conjointement)	Moulins Co	CC EABL	CC Grd Charollais	Région BFC	CD03	Autre financeur Non défini	MO
A11	Etablissement Public Loire	145 366 €	50%	72 683 €	50%	72 683 €						
A12	Etablissement Public Loire	7 940 €	50%	3 970 €								50% 3 970 €
A21	DDT de la Nièvre	10 800 €										100% 10 800 €
A22	DDT de la Nièvre	0 €										
A23	CEN Bourgogne	184 532 €	50%	92 266 €	50%	92 266 €						
	CEN Allier	26 488 €	50%	13 244 €	50%	13 244 €						
A24	CEN Bourgogne	390 533 €	50%	195 267 €					50%	195 267 €		
	CEN Allier	391 183 €	50%	195 592 €	50%	195 592 €						
A31	Agglomération de Nevers	37 788 €	50%	18 894 €	30%	11 336 €						20% 7 558 €
	CC Loire et Allier	1 666 €	50%	833 €	30%	500 €						20% 333 €
	CC Bazois Loire Morvan	6 493 €	50%	3 247 €	30%	1 948 €						20% 1 299 €
	CC Sud Nivernais	10 070 €	50%	5 035 €	30%	3 021 €						20% 2 014 €
	CC Grand Charolais	2 636 €	50%	1 318 €	30%	791 €						20% 527 €
	CC Marcigny	5 802 €	50%	2 901 €	30%	1 741 €						20% 1 160 €
	CC Semur en Brionnais	14 543 €	50%	7 272 €	30%	4 363 €						20% 2 909 €
	FDPMA Allier	12 446 €	50%	6 223 €	30%	3 734 €	20%	2 489 €				
	CC Entre Allier Besbre et Loire	13 230 €	50%	6 615 €	30%	3 969 €		20%	2 646 €			
	CC Entre Arroux Loire et Somme	3 920 €	50%	1 960 €	30%	1 176 €						20% 784 €
A32	CC Bazois Loire Morvan	36 315 €	50%	18 158 €	30%	10 895 €						20% 7 263 €
	CC Sud Nivernais	17 887 €	50%	8 943 €	30%	5 366 €						20% 3 577 €
A41	CEN Bourgogne	34 720 €	50%	17 360 €	50%	17 360 €						
	CEN Allier	40 820 €	50%	20 410 €	50%	20 410 €						
A42	DDT de la Nièvre	0 €										
B11	CEN Bourgogne	139 060 €	50%	69 530 €	50%	69 530 €						
	CEN Allier	80 480 €	50%	40 240 €	36%	28 751 €	6%	4 456 €	11%	4 607 €	3%	2 426 €
B12	CEN Bourgogne	13 600 €	50%	6 800 €	50%	6 800 €						
	CEN Allier	12 000 €	50%	6 000 €	50%	6 000 €						
B13	Département de la Nièvre	263 788 €	50%	131 894 €	30%	79 136 €						20% 52 758 €
B21	FDPPMA Nièvre	149 250 €	50%	74 625 €	30%	44 775 €						20% 29 850 €
	FDPPMA Saône-et-Loire	0 €										0 €
	FDPPMA Allier	100 000 €	50%	50 000 €	30%	30 000 €						20% 20 000 €
B31	Etablissement Public Loire	15 000 €	50%	7 500 €							50%	7 500 €
B41	VNF	90 000 €	50%	45 000 €	30%	27 000 €						20% 18 000 €
	Agglomération de Nevers	14 400 €	50%	7 200 €	30%	4 320 €						20% 2 880 €

Fiche	MO	Montant Phase 1 2022-2027	AELB	FEDER	EPCI (Conjointement)	Moulins Co	CC EABL	CC Grd Charollais	Région BFC	CD03	Autre financeur Non défini	MO
C11	Etablissement Public Loire	75 000 €	50% 37 500 €								50% 37 500 €	
C12	Chambre d'agriculture de la Nièvre	62 900 €	50% 31 450 €								50% 31 450 €	
	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	62 900 €	50% 31 450 €								50% 31 450 €	
C13	Chambre d'agriculture de la Nièvre	3 101 €	50% 1 550 €								50% 1 550 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	3 000 €	50% 1 500 €								50% 1 500 €	
C14	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	3 350 €	50% 1 675 €								50% 1 675 €	
	BIOBOURGOGNE	9 260 €	50% 4 630 €						50% 4 630 €			
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	10 656 €	50% 5 328 €								50% 5 328 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	6 900 €	50% 3 450 €								50% 3 450 €	
C15	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	11 512 €	50% 5 756 €								50% 5 756 €	
	BIOBOURGOGNE	4 640 €	50% 2 320 €						50% 2 320 €			
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	7 560 €	50% 3 780 €								50% 3 780 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	4 400 €	50% 2 200 €								50% 2 200 €	
C21	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	7 927 €	50% 3 963 €								50% 3 963 €	
	BIOBOURGOGNE	53 000 €	50% 26 500 €						50% 26 500 €			
C22	BIOBOURGOGNE	14 040 €	70% 9 828 €						30% 4 212 €			
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	32 145 €	70% 22 502 €								30% 9 644 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	10 800 €	70% 7 560 €								30% 3 240 €	
	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	34 730 €	70% 24 311 €								30% 10 419 €	
C23	Chambre d'agriculture de la Nièvre	6 953 €	50% 3 477 €								50% 3 477 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	3 225 €	50% 1 613 €								50% 1 613 €	
C24	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	10 602 €	50% 5 301 €								50% 5 301 €	
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	12 744 €	50% 6 372 €								50% 6 372 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	6 451 €	50% 3 225 €								50% 3 225 €	
	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	7 045 €	50% 3 523 €								50% 3 523 €	
C25	BIOBOURGOGNE	14 100 €	50% 7 050 €						50% 7 050 €			
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	3 465 €	50% 1 733 €								50% 1 733 €	
	Chambre d'agriculture de l'Allier	2 700 €	50% 1 350 €								50% 1 350 €	
	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	3 744 €	50% 1 872 €								50% 1 872 €	
C31	p.m.	0 €										
C32	CEN Allier	5 000 €	50% 2 500 €								50% 2 500 €	
	CEN Bourgogne	5 000 €	50% 2 500 €								50% 2 500 €	
C33	CEN Allier	0 €										
	CEN Bourgogne	0 €										
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	0 €										
C34	Chambre d'agriculture de l'Allier	0 €										
	Chambre d'agriculture de la Nièvre	31 139 €	50% 15 569 €								50% 15 569 €	
	Chambre d'agriculture de Saone-et-Loire	33 140 €	50% 16 570 €								50% 16 570 €	

Fiche	MO	Montant Phase 1 2022-2027	AELB	FEDER	EPCI (Conjointement)	Moulins Co	CC EABL	CC Grd Charollais	Région BFC	CD03	Autre financeur Non défini	MO										
D11	Etablissement Public Loire	7 500 €	50%	3 750 €	50%	3 750 €																
D12	Etablissement Public Loire	0 €		0 €																		
E11	Agglomération de Nevers	12 000 €	32%	3 840 €								68%	8 160 €									
	CC Loire et Allier	1 000 €	29%	290 €								71%	710 €									
	CC Nivernais Bourbonnais	1 000 €	29%	290 €								71%	710 €									
	CC Bazois Loire Morvan	1 500 €	32%	480 €								68%	1 020 €									
	CC Sud Nivernais	6 000 €	32%	1 920 €								68%	4 080 €									
	Moulins Communauté	0 €																				
E12	CC Entre Arroux Loire et Somme	2 000 €	29%	580 €								71%	1 420 €									
E21	Etablissement Public Loire	41 000 €	50%	20 500 €	30%	12 300 €						20%	8 200 €									
	SHNA	7 600 €	50%	3 800 €	50%	3 800 €																
	Agglomération de Nevers	4 750 €	50%	2 375 €	30%	1 425 €						20%	950 €									
	CC Entre Arroux Loire et Somme	4 750 €	50%	2 375 €	30%	1 425 €						20%	950 €									
E22	CC Grand Charolais	4 750 €	50%	2 375 €	30%	1 425 €						20%	950 €									
	CEN Allier	300 €	50%	150 €	50%	150 €																
	CEN Bourgogne	272 €	50%	136 €	50%	136 €																
	SHNA	4 000 €	50%	2 000 €	50%	2 000 €																
E23	FDPPMA Nièvre	23 600 €	50%	11 800 €	50%	11 800 €																
E24	Etablissement Public Loire	76 000 €	50%	38 000 €								50%	38 000 €									
F11	Etablissement Public Loire	0 €		0 €																		
	<b>Total</b>	<b>3 215 295 €</b>	<b>50%</b>	<b>1 616 241 €</b>	<b>26%</b>	<b>849 333 €</b>	<b>1%</b>	<b>36 278 €</b>	<b>0,2%</b>	<b>6 945 €</b>	<b>0,2%</b>	<b>7 253 €</b>	<b>0,1%</b>	<b>2 426 €</b>	<b>7%</b>	<b>239 979 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0 €</b>	<b>7%</b>	<b>226 009 €</b>	<b>7%</b>	<b>230 832 €</b>



## IV. LES CONDITIONS DE REUSSITE

Il est à ce jour possible de citer trois facteurs clés nécessaires pour assurer la réussite de ce projet.

1. **La première condition sine qua non de réussite de ce projet c'est l'obtention des co-financements nécessaires aux différents maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des actions.**

**A ce jour, outre les financements apportés par l'AELB, généralement de l'ordre de 50% du coût de l'animation et des actions, plusieurs autres financeurs devraient participer au financement des actions.** Grâce aux échanges menés avec les principaux financeurs lors des comités et réunions spécifiques on peut notamment citer :

Les financements assurés par les EPCI dans le cadre de l'animation du CT, et éventuellement co-financements de certaines actions.

- les financements prévus au titre du FEDER Loire,
- les possibilités de financements des Départements de Saône-et-Loire et de l'Allier,
- les éventuels financements de la Région Bourgogne-Franche-Comté selon les porteurs de projets demandeurs.

**Cependant au jour du dépôt du contrat, le POI Loire n'a pas encore été formellement adopté et des incertitudes subsistent** sur l'éligibilité de certaines actions, les règles de financements et les enveloppes disponibles.

**La plupart des autres co-financeurs fonctionnent par appel à projets (AAP) ou demandes de subventions ponctuelles, sans garantie donc de l'obtention des financements** lors des demandes déposées par les maîtres d'ouvrages des actions (Départements, Région AURA...)

**Enfin, au jour du dépôt du contrat, certaines actions du contrat ne disposent d'aucun co-financeur identifié en complément de l'AELB.** C'est notamment le cas de la totalité des actions prévues au volet C du contrat, qui ne pourront notamment pas bénéficier des financements au titre du FEDER Loire.

**De fait, la plupart des MOa ont conditionné la réalisation des actions prévues au contrat à l'obtention de co-financements complémentaires.** Sans cela, certaines opérations ne pourront voir le jour, déséquilibrant le programme d'actions et remettant en question la réalisation optimum du contrat.

2. **Le second facteur de réussite du contrat est l'émergence d'une synergie d'action entre l'EP Loire, les EPCI et les autres acteurs du territoire.**

En l'absence de SAGE sur le territoire, il existait jusqu'alors peu d'habitude de travail commun autour de ce territoire ligérien, étiré et « transfrontalier ».

Le travail de préfiguration a permis de faire émerger un socle commun de connaissance à travers l'état des lieux initial. Les différents temps d'échanges et ateliers de travail ont permis aux acteurs du territoire de se concerter autour du programme d'actions et de faire naître une première dynamique et solidarité territoriale.

**Il s'agira, à travers l'animation générale du contrat, la communication, l'organisation des COPIL, des comités techniques et thématiques de maintenir et de renforcer cette dynamique pour obtenir une vraie synergie et cohérence d'action sur le territoire.**

3. **Le troisième facteur de réussite du projet et sans doute le renforcement de la prise de conscience des enjeux en présence sur le territoire.**

En effet, la culture commune et l'état des lieux partagé sur le territoire est encore une chose récente. **Le travail de préfiguration mené entre 2018 et 2021 aura permis une première prise de conscience des enjeux en présence sur le territoire.** Les enjeux liés au maintien d'une dynamique fluviale active, les problématiques émergentes de pollution diffuse de la nappe souterraine ou les questions de

disponibilité de la ressource en eau en contexte de changement climatique ont été portés à la connaissance de tous et ont fait l'objet d'une prise de conscience, notamment par un certain nombre d'élus locaux.

**Ce travail de sensibilisation et de porter à connaissance de ces enjeux sur le territoire, auprès des têtes de réseaux mais aussi auprès des habitants, citoyens et usagers doit être poursuivi.** Il s'agit en effet, d'une condition importante de réussite de certaines actions comme les opérations de restauration de la mobilité fluviale. **Ces dernières, pour pouvoir être mises en œuvre, doivent faire l'objet d'une certaine acceptation sociale. Il faut expliciter les enjeux et l'intérêt général des actions prévues pour permettre la levée de certaines inquiétudes et résistances locales.**

## V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Pour assurer le suivi et l'évaluation du contrat territorial, il a été décidé de mobiliser le modèle Pression-Etat-Réponse (PER). Celui-ci regroupe, pour chaque volet du programme, une série d'indicateurs de pression, d'état et de réponse.

- **Indicateurs de Pressions** : ils décrivent les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement, y compris les ressources naturelles. Deux types de pressions sont caractérisés, les pressions indirectes et directes. Les indicateurs de pressions reflètent les intensités d'émission ou d'utilisation des ressources et leurs tendances ainsi que leurs évolutions sur une période donnée.
- **Indicateurs d'Etat** (ou indicateurs des conditions environnementales) : ils concernent la qualité de l'environnement ainsi que la qualité et la quantité de ressources naturelles. Ils donnent une image de l'ensemble de l'état de l'environnement et de son évolution dans le temps.
- **Indicateurs des Réponses** : ils reflètent dans le cas présent la contribution du contrat territorial pour atténuer ou éviter les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement ; mettre un terme aux dégradations déjà infligées à l'environnement ou chercher à y remédier ; protéger la nature et les ressources naturelles.

L'ensemble des informations relatives au modèle Pressions - Etat - Réponses présenté est issu des travaux de l'OCDE (OCDE, 2001 et 1998). Le dispositif se veut facile à mettre en place (protocoles normés ou ayant fait ses preuves) et dont les résultats sont facilement interprétables tout en étant suffisamment complets et s'appuyant au maximum sur les ressources disponibles au sein de la cellule d'animation. Les objectifs et indicateurs propres à chaque action sont repris et détaillés dans chacune des fiches-actions correspondantes.

Le tableau ci-dessous synthétise cette série d'indicateurs.

**Un rapport d'activité annuel** sera réalisé par la structure porteuse du contrat territorial qui coordonnera les contributions des différents maîtres d'ouvrages des actions. Pour cela chaque structure en charge de la réalisation des actions prévues lui transmettra également un rapport d'activité annuel relatant les conditions de mise en œuvre de chaque opération et renseignant les indicateurs de suivis et d'évaluation correspondants.

A mi-parcours du contrat (n+3), l'EP Loire réalisera un bilan technico-financier permettant de constater l'état d'avancement du programme et d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Ce bilan sera présenté au COPIL et aux financeurs du CT. Il permettra, le cas échéant, un réajustement du programme d'actions pour les trois années suivantes et aboutira à un nouvel engagement sur la seconde phase du contrat.

**La dernière année du plan d'action (n+6), un bilan final d'évaluation sera réalisé par la structure porteuse en régie**, pour la partie technico-financière. Un prestataire pourra être mobilisé pour la partie sociale et évaluative.

VOLET	N°	SOUS OBJECTIFS	N°	FICHES ACTIONS	PRESSION			ETAT			REPONSE			
					NATURE	INDICATEUR	METHODOLOGIE	NATURE	INDICATEUR	METHODOLOGIE	NATURE	INDICATEUR	METHODOLOGIE	
DYNAMIQUE FLUVIALE	A1	Améliorer les connaissances sur la dynamique fluviale	A11	Etude et suivi de l'évolution de la dynamique fluviale	. Occupation du sol . Usages passés	. Diagnostic 2019	. Etat écologique des ME	. Etat physique	. Niveau d'incision du lit de la Loire	. Suivi ligne d'eau SIEL	. Etude	. Réalisation de l'action - <b>Objectif : 150 km2</b>	. LIDAR bathymétrique et terrestre	
			A12	Etude de contribution des principaux affluents dans la recharge sédimentaire de la Loire	Sans objet			Sans objet			. Etude	. Réalisation de l'action - <b>Objectif : stage de 6 mois</b>	Cf. Programme COSAL	
	A2	Préserver et restaurer la dynamique fluviale	A21	Mettre en œuvre un APPB correspondant aux limites du Domaine Public Fluviale de la Loire	Sans objet			Sans objet			. Animation	. Nombre de projet portant atteinte à la dynamique fluviale évité <b>Objectif : un AP sur le périmètre de l'EMF</b>	. Surface de la Plaine Alluviale de la Loire inclus dans l'APPB . Comparaison entre l'état initial et final . Suivi des demandes de dérogation à l'APPB déposées auprès des services de l'Etat	
			A22	Protéger réglementairement l'espace de mobilité admis de la Loire	Sans objet			Sans objet			. Animation	. Nombre de projet portant atteinte à la dynamique fluviale évité <b>Objectif : un AP sur le périmètre de l'EMF</b>	. Surface de la Plaine Alluviale de la Loire inclus dans l'APPB . Comparaison entre l'état initial et final . Suivi des demandes de dérogation à l'APPB déposées auprès des services de l'Etat	
			A23	Maîtrise foncière des zones d'érosion à enjeux	Sans objet			. Etat physique	. Evolution de la morphologie du lit (largeur, profondeur, sinuosité...)	. Relevés topographique GPS fin	. Etude . Acquisition foncière . Travaux	. Surface d'EMF maîtrisé - <b>Objectif : 100 ha</b> . Linéaire d'enrochement supprimé - <b>Objectif : 2 km</b> . Surface d'EMF reconquis - <b>Objectif : 100 ha</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés	
			A24	Etude de faisabilité et travaux de restauration de la dynamique fluviale	Sans objet			. Etat physique	. Evolution de la morphologie du lit (largeur, profondeur, sinuosité...)	. Relevés topographique GPS fin	. Etude . Acquisition foncière . Travaux	. Surface d'EMF maîtrisé - <b>Objectif : 100 ha</b> . Linéaire d'enrochement supprimé - <b>Objectif : 2 km</b> . Surface d'EMF reconquis - <b>Objectif : 100 ha</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés	
	A3	Restaurer la morphologie et la dynamique des affluents	A31	Diagnostic de petits affluents directs	. Occupation du sol . Usages associés	. Diagnostic 2019	. Etat écologique des ME	. Etat physique et écologique	. Linéaire de cours d'eau dégradé	. Etude année n	. Etude . Travaux	. Linéaire diagnostiqué - <b>Objectif : 155 km</b> . Linéaire restauré - <b>Objectif : 30 km</b>	. REH . Evolution des indicateurs (IPR, I2M2, faune, AURA-CE)	
			A32	Mise en défens et restauration morpho-écologique du lit mineur sur les petits affluents directs	Sans objet			Sans objet			. Animation	. Surface d'EMF préservé ou restauré . Nombre de projets accompagnés	. Comparaison entre l'état initial et final	
	A4	Accompagner la gestion de la mobilité du fleuve	A41	Cellule d'assistance technique dynamique fluviale	Sans objet			Sans objet			. Animation	. Surface d'EMF préservé ou restauré . Nombre de projets accompagnés	. Comparaison entre l'état initial et final	
			A42	Gestion hydraulique et écologique du DPF	Sans objet			. Etat physique et écologique	. Simulation de la ligne d'eau . Etat de conservation des pelouses	. Suivi DREAL de Bassin . Suivi écologique CEN	. Etude . Travaux	. Surfaces restaurées . Volume sédiments remobilisables . Indicateurs floristiques	. Suivi topographique . Protocole pelouse CENB	
	MILIEUX AQUATIQUES	B1	Préserver et restaurer les zones humides	B11	Inventaire, étude des fonctionnalités et hiérarchisation des zones humides.	. Occupation du sol . Usages associés	. Diagnostic 2019	. Evolution de l'occupation du sol	. Etat physique et écologique	. Diagnostic 2019	. Etat écologique des ME	. Etude	. Surface de Milieux Humides inventoriée <b>Objectif : 22000 ha</b> . Surface de Milieux Humide dégradées . Rapport d'étude et cartographie liée	. Inventaire et hiérarchisation (méthode SAGE AELB ou PMH CENB)
				B12	Maîtrise foncière des zones humides prioritaires (dont annexes fluviales situées hors DPF)							. Acquisition foncière	. Surface de MH sous maîtrise foncière - <b>Objectif : 110 ha</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés
B13				Rédaction et mise en œuvre de programmes de restauration des zones humides prioritaires	. Travaux							. Nb de document de gestion rédigés - <b>Objectif : 8 sites</b> . Nb d'actions de restauration réalisées . Surface de milieux humides munies d'un doc. de gestion . Surface de milieux humides restaurée - <b>Objectif : 70 ha</b> . Indicateurs biologiques (Ligéro)	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés . Comparaison entre état initial et final . Evolution des indicateurs (RhoMeo, faune...)	
B2		Préserver et restaurer les annexes fluviales	B21	Etudes et travaux de restauration des annexes fluviales, boires et bras morts prioritaires	. Connectivité latérale	. Nombre de boires déconnectées	. Etude 2019-2020	. Etude . Travaux	. Nombre de boires restaurées - <b>Objectif : 6 boires</b> . Indicateurs physiques et biologiques	. Evolution des indicateurs (IPR, CarHyce, RhoMeo...)				
B3		Préserver les champs d'expansion de crue	B31	Etude de caractérisation des champs d'expansion de crues (ZEC)	Sans objet			. Etude de risque naturel	. Surface inondable	. PPRI	. Etude	. Sites et surfaces étudiées - <b>Objectif : 2 sites</b>	Methodologie "Etude ZEC EPLoire"	
B4		Restaurer les continuités écologiques	B41	Aménagement / Suppression d'ouvrages pour améliorer la continuité écologique	. Usages	. Diagnostic 2019	. Evolution de l'état des ME	Connectivité longitudinale	. IPR, IBG, I2M2, CarHyce	. Etat écologique des ME	. Travaux	. Nombre d'ouvrages rendus conformes <b>Objectif : 3 ouvrages</b>	. Evolution état écologique ME	
QUALITE	C1	Préciser, hiérarchiser et coordonner les besoins d'action en faveur de la préservation de la qualité de la ressource souterraine.	C11	Etude des vulnérabilités du territoire et des pressions s'exerçant sur la qualité de l'eau	. Occupation du sol . Usages agricoles associés	. Diagnostic 2019	. Evolution des surfaces et pratiques agricoles	. Etat chimique	. Teneurs en nitrates et pesticides pour les ME Sup. . Teneurs en nitrates et pesticides au niveau des captages étudiés et point de suivi DCE ME Sout.	Comparaison des données de l'EDL 2019 et des résultats de suivis	. Etude	. Rapport d'étude	. Précision et quantification des surfaces concidérées comme les plus vulnérables	
			C12	Diagnostic des filières "bas Niveau d'Impact" - cultures à faibles niveaux d'intrants							. Etude	. Rapport d'étude	. Identification des filières BNI avec un potentiel de développement sur le territoire.	
			C13	Animation des filières BNI émergentes							. Animation coll.	. Nombre de filières faisant l'objet d'une dynamique . Surfaces engagées en BNI	. Analyse technico-économique de l'action	
			C14	Animation collective d'un réseau de partenaires agricoles du territoire du CT Loire							. Animation coll.	. Nombre de réunions du réseau d'acteur organisées . Elaboration du diagnostic d'exploitation partagé	. Analyse technico-économique de l'action	
			C15	Accompagnement collectif des exploitants							. Animation coll.	. Nb d'événement organisés, <b>Objectifs : 17 événements</b> . Nb de personnes rassemblées lors de ces événements	. Analyse technico-économique de l'action	
	C2	Accompagner individuellement les agriculteurs vers des pratiques favorables à la qualité des eaux souterraines, sur les zones à enjeux "Nitrates" et "Phytosanitaires"	C21	Etude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique (SensiBio)	Sans objet			Sans objet			. Etude	. Rapport d'étude	. Analyse technico-économique de l'action	
			C22	Diagnostics d'exploitation	Sans objet			Sans objet			. Accomp Indiv.	. Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'un diagnostic d'exploitation <b>Objectif : 113 diagnostics d'exploitation</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés	
			C23	Accompagnement individuel des exploitations en polyculture élevage	. Occupation du sol . Usages agricoles associés	. Diagnostic 2019	. Evolution des surfaces et pratiques agricoles	. Etat chimique	. Teneurs en nitrates et pesticides pour les ME Sup. . Teneurs en nitrates et pesticides au niveau des captages étudiés et point de suivi DCE ME Sout.	Comparaison des données de l'EDL 2019 et des résultats de suivis	. Accomp Indiv.	. Nb d'exploit. ayant bénéficié d'un accompt individuel . Nb de jrs d'accompagnement par dép. . Surface de SAU engagée par dép. <b>Objectif : 78 agriculteurs accompagnés</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés	
			C24	Accompagnement individuel des exploitation à dominante céréalière	. Occupation du sol . Usages agricoles associés	. Diagnostic 2019	. Evolution des surfaces et pratiques agricoles	. Etat chimique	. Teneurs en nitrates et pesticides pour les ME Sup. . Teneurs en nitrates et pesticides au niveau des captages étudiés et point de suivi DCE ME Sout.	Comparaison des données de l'EDL 2019 et des résultats de suivis	. Accomp Indiv.	. Nb d'exploit. ayant bénéficié d'un accompt individuel . Nb de jrs d'accompagnement par dép. . Surface de SAU engagée par dép. <b>Objectif : 95 agriculteurs accompagnés</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés	
			C25	Développement de l'agriculture biologique	. Surfaces agricoles	. % de SAU en bio	. Comparaison nationale	. Etat chimique	. Teneurs en nitrates et pesticides relevés au niveau du captage	Comparaison des données de l'EDL 2019 et des résultats de suivis	. Accomp Indiv.	. Nb d'exploit. ayant bénéficié d'un accompt individuel . Surface de SAU en conversion par dép. <b>Objectif : 86 exploitations accompagnés</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Taux de réalisation des objectifs formulés . Comparaison entre état initial et final	
	C3	Mettre en place des actions décisives et ambitieuses sur les Captages particulièrement sensibles (BAC, PPE, PPR...)	C31	Renforcement de la politique foncière de protection des eaux souterraines sur les PPR (PPE/BAC)	Sans objet			Sans objet			. Animation	. Nombre d'hectares acquis	. Progression des indicateurs sur la durée du CT	
			C32	Communication et concertation autour de l'acquisition, de l'ORE et du bail environnemental	Sans objet			Sans objet			. Animation coll.	. Nb de journées techniques organisées, <b>Objectif : 2 journées</b> . Nb de collectivités AEP participantes . Nb de personnes participantes.	. Analyse technico-économique de l'action	
			C33	Accompagnement de la gestion agro-écologique des parcelles maîtrisées sur les BAC	. Occupation du sol . Usages associés	. Etat des lieux du programme d'action	. Evolution des surfaces agricoles et non agricoles	. Etat chimique	. Teneurs en nitrates et pesticides relevés au niveau du captage	Comparaison des données de l'EDL 2019 et des résultats de suivis	. Etude / Animation	. Nb de programmes de gestion agroécologique définis, <b>Objectif : 2 programmes</b> . Nb de captage concernés . Nb d'agri. engagés à travers des BRE . Nb d'aménagements agroécologiques réalisés	. Comparaison entre l'état initial et final	
			C34	Expérimentation de la démarche participative « Co-click'eau » sur les captages à fort enjeu	. Occupation du sol . Usages associés	. Etat des lieux sur les Captages concernés	. Evolution des surfaces agricoles et non agricoles	. Etat chimique	. Teneurs en nitrates et pesticides relevés au niveau du captage	Comparaison des données de l'EDL 2019 et des résultats de suivis	. Animation coll.	. Nb de collectif constitué et Nb d'agri. intégré à l'action . Nb de tableau de bord rédigé . Nb d'agriculteur en suivi indiv. et respectant les obj. fixés. . Surface dans chaque collectif (en ha) <b>Objectif : 2 démarches collectives</b>	. Analyse technico-économique de l'action . Comparaison entre état initial et final	

QUANTITE	D1	Améliorer les connaissances sur la ressource et les usages	D11	Ateliers d'échanges et de concertation entre gestionnaires et usagers de la ressource en eau	. Occupation du sol . Usages . Changement climatique	. Diagnostic année n à n+2 . Diagnostic année n+2	. Evolution et prospective de la pression quantitative	. Quantité disponible de la ressource	. Suivi piezométrique . Suivi de débit (DOE, NOE) . Arrêtés sécheresse	. Evolution et prospective de l'état de la ressource	. Animation	. Réalisation des actions . Nombre de personnes sensibilisées . Mesures d'atténuation	. Comptabilisation des actions . Perspectives opérationnelles
			D12	Acquisition de connaissances – quantité et gestion de la ressource en eau.							. Etude		
COMMUNIATION ET SUIVI	E1	Sensibiliser et communiquer auprès du grand public	E11	Sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau et de la dynamique fluviale	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Evolution et prospective de l'état de la ressource	. Animation et communication	. Réalisation des actions - <b>Objectif : 20 classes / an</b> . Personnes sensibilisées	. Progression des indicateurs sur la durée du CT
			E12	Communication autour des actions du contrat territorial									
	E21	Suivi du volet "dynamique fluviale" (ObjA)											
	E22	Suivi du volet "fonctionnalité des milieux naturels" (ObjB)											
	E23	Suivi de la qualité des ressources en eau souterraine (ObjC)											
E2	Suivre et évaluer les actions du contrat territorial	E24	Evaluation globale de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrat territorial	. Suivi et évaluation	. Cf. liste des indicateurs des fiches action	. Comparaison entre l'état initial et final							
STRUCTURE	F1	Assurer la coordination, le suivi administratif et financier des actions	F11	Animation et coordination du contrat territorial et appui administratif	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	. Personnel d'animation et administratif	. Nombre de jour personnel technique, animation, administratif... . Rapport d'activité annuel	. Analyse technico-économique de l'action . Comparaison entre le prévisionnel et le bilan d'activité

ENJEU	N°	SOUS OBJECTIFS	N°	FICHES ACTIONS	NATURE	INDICATEUR	Objectifs phase 1	Objectifs Phase 2	
DYNAMIQUE FLUVIALE	A1	Améliorer les connaissances sur la dynamique fluviale	A11	Etude et suivi de l'évolution de la dynamique fluviale	. Etude	Réalisation de l'action	1 livrable d'étude	/	
			A12	Etude de contribution des principaux affluents dans la recharge sédimentaire de la Loire	. Etude	Surface concenée par les relevés LIDAR	150 km2	/	
	A2	Préserver et restaurer la dynamique fluviale	A21	Mettre en œuvre un APPB correspondant aux limites du Domaine Public Fluviale de la Loire	. Animation	Portion du DPF faisant l'objet d'un APPB	100%	/	
			A22	Protéger réglementairement l'espace de mobilité admis de la Loire		Proportion de l'EMF fonctionnel, retenu comme EMF admis et faisant l'objet d'un arrêté préfectoral		90%	
			A23	Maîtrise foncière des zones d'érosion à enjeux	. Acquisition foncière	. Surface d'EMF maîtrisé	34 ha	66 ha	
			A24	Etude de faisabilité et travaux de restauration de la dynamique fluviale	. Etude et Travaux	. Linéaire d'enrochement supprimé	1,3 km	0,7 km	
	A3	Restaurer la morphologie et la dynamique des affluents	A31	Diagnostic de petits affluents directs	. Etude	. Linéaire diagnostiqué	155 km	/	
			A32	Mise en défens et restauration morpho-écologique du lit mineur sur les petits affluents directs	. Travaux	. Linéaire restauré		30 km	
	A4	Accompagner la gestion de la mobilité du fleuve	A41	Cellule d'assistance technique dynamique fluviale	. Animation	. Surface d'EMF préservé ou restauré . Nombre de projets accompagnés	6 projets accompagnés	6 projets accompagnés	
			A42	Gestion hydraulique et écologique du DPF	. Etude . Travaux	. Surfaces restaurées . Volume sédiments remobilisables . Indicateurs floristiques	/	/	
	MILIEUX AQUATIQUES	B1	Préserver et restaurer les zones humides	B11	Inventaire, étude des fonctionnalités et hiérarchisation des zones humides.	. Etude	. Surface de Plaine Alluviale de la Loire inventoriée . Rapport d'étude et cartographie liée	22000 ha inventoriés / 1 livrable d'étude	
				B12	Maîtrise foncière des zones humides prioritaires (dont annexes fluviales situées hors DPF)	. Acquisition foncière	. Surface de MH sous maîtrise foncière		110 ha
B13				Rédaction et mise en oeuvre de programmes de restauration des zones humides prioritaires	. Travaux	. Nb sites de MH doté d'un programme de restauration et gestion . Surface de milieux humides restaurée	1 programme 25 ha	7 programmes 45 ha	
B2		Préserver et restaurer les annexes fluviales	B21	Etudes et travaux de restauration des annexes fluviales, boires et bras morts prioritaires	. Etude . Travaux	. Nombre de boires restaurées . Indicateurs physiques et biologiques	4 boires	2 boires	
B3		Préserver les champs d'expansion de crue	B31	Etude de caractérisation des champs d'expansion de crues (ZEC)	. Etude	. Nb de sites étudiées	2 sites		
B4		Restaurer les continuités écologiques	B41	Aménagement / Suppression d'ouvrages pour améliorer la continuité écologique	. Travaux	. Nombre d'ouvrages rendus conformes		3 ouvrages	

ENJEU	N°	SOUS OBJECTIFS	N°	FICHES ACTIONS	NATURE	INDICATEUR	Objectifs phase 1	Objectifs Phase 2
QUALITE	C1	Préciser, hiérarchiser et coordonner les besoins d'action en faveur de la préservation de la qualité de la ressource souterraine.	C11	Etude des vulnérabilité du territoire et des pressions s'exerçant sur la qualité de l'eau	. Etude	. Rapport d'étude	1 livrable d'étude	/
			C12	Diagnostic des filières "bas Niveau d'Impact" - cultures à faibles niveaux d'intrants	. Etude	. Rapport d'étude	1 livrable d'étude	/
			C13	Animation des filières BNI émergentes	. Animation coll.	. Nombre de filières faisant l'objet d'une dynamique		3 filières BNI
			C14	Animation collective d'un réseau de partenaires agricoles du territoire du CT Loire	. Animation coll.	. Nombre de réunions du réseau d'acteur organisées . Elaboration du diagnostic d'exploitation partagé	. 7 réunions . 2 diagnostics d'exploitation communs	6 réunions
			C15	Accompagnement collectif des exploitants	. Animation coll.	. Nb d'évènement organisés	10 évènements collectifs	7 évènements collectifs
	C2	Accompagner individuellement les agriculteurs vers des pratiques favorables à la qualité des eaux souterraines, sur les zones à enjeux "Nitrates" et "Phytosanitaires"	C21	Etude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique (SensiBio)	. Etude	. Rapport d'étude	1 livrable d'étude	
			C22	Diagnostics d'exploitation	. Accomp Individ.	. Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'un diagnostic d'exploitation . SAU ayant fait l'objet d'un diag d'exploitation	. 82 diagnostics . 5 000 ha SAU	. 31 diagnostics . 2000 ha SAU
			C23	Accompagnement individuel des exploitations en polyculture élevage	. Accomp Individ.	. Nb d'exploit. ayant bénéficié d'un accompt individuel . Surface de SAU concernée par un acc.	. 18 exploitants . 1000 ha SAU	. 60 exploitants . 3500 ha SAU
			C24	Accompagnement individuel des exploitation à dominante céréalière	. Accomp Individ.	. Nb d'exploit. ayant bénéficié d'un accompt individuel . Surface de SAU concernée par un acc.	. 23 exploitants . 1700 ha SAU	. 72 exploitants . 5400 ha SAU
			C25	Développement de l'agriculture biologique	. Accomp Individ.	. Nb d'exploit. ayant bénéficié d'un accompt individuel . Surface de SAU concernée par un acc.	. 23 exploitants . 1000 ha SAU	. 63 exploitants . 2800 ha SAU
	C3	Mettre en place des actions décisives et ambitieuses sur les Captages particulièrement sensibles (BAC, PPE, PPR...)	C31	Renforcement de la politique foncière de protection des eaux souterraines sur les PPR (PPE/BAC)	. Animation	. Nombre d'hectares acquis		20 ha
			C32	Communication et concertation autour de l'acquisition, de l'ORE et du bail environnemental	. Animation coll.	. Nb de journées techniques organisées, . Nb de collectivités AEP participantes	. 2 journées . 18 collectivités AEP	/
			C33	Accompagnement de la gestion agro-écologique des parcelles maîtrisées sur les BAC	. Etude / Animation	. Nb de programmes de gestion agroécologique définis, . Nb de captage concernés	/	. 2 programmes . 2 captages
			C34	Expérimentation de la démarche participative « Co-click'eau » sur les captages à fort enjeu	. Animation coll.	. Nb de collectif constitué . Nb de captages concernés	. 2 démarches collectives . 2 captages dont Varenne-Saint-Germain	
	QUANTITE	D1	Améliorer les connaissances sur la ressource et les usages	D11	Ateliers d'échanges et de concertation entre gestionnaires et usagers de la ressource en eau	. Animation	Nb de réunions et atelier d'échanges oragnisés	9 réunions/ateliers d'échange
D12				Acquisition de connaissances – quantité et gestion de la ressource en eau.	. Etude	action pour mémoire	/	/
COMMUNICATION ET SUIVI	E1	Sensibiliser et communiquer auprès du grand public	E11	Sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau et de la dynamique fluviale	. Animation et communication	Nb d'animation scolaires et grands publics réalisées	50 animations	60 animations
			E12	Communication autour des actions du contrat territorial				
	E2	Suivre et évaluer les actions du contrat territorial	E21	Suivi du volet "dynamique fluviale" (ObjA)	. Suivi et évaluation	. Cf. liste des indicateurs des fiches action	/	/
			E22	Suivi du volet "fonctionnalité des milieux naturels" (ObjB)				
			E23	Suivi de la qualité des ressource en eau souterraine (ObjC)				
E24	Evaluation globale de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrat territorial							
STRUCTURE	F1	Assurer la coordination, le suivi administratif et financier des actions	F11	Animation et coordination du contrat territorial et appui administratif	. Personnel d'animation et administratif	. Nombre jours animation effectivement mis en oeuvre . Rapport d'activité annuel	630 jours 3 livrables	630 jours 3 livrables

Annexe 1 : Note de l'EP Loire sur le travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire.

## **Travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire**

---

Par courrier en date du 8 juillet, la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, a sollicité l'intérêt de l'Etablissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une analyse préalable au lancement d'une étude de type Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sur les axes Allier et Loire (Cf. Copie du courrier en annexe).

La gestion équilibrée de la ressource en eau de ces deux axes, dont les étiages sont soutenus par les ouvrages structurants de Naussac et Villerest, est en effet un enjeu stratégique majeur pour le territoire du bassin fluvial, illustré par exemple, par les résultats de l'étude menée par l'Etablissement sur les impacts socio-économiques du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire en 2019 (Cf. Extrait ci-après du [livret](#) de vulgarisation des résultats de l'étude).

## Qui bénéficie du soutien d'étiage de Naussac et Uilleresst ?

De nombreuses activités humaines...

- **L'agriculture** pour l'irrigation des plantes  
65 000 ha irrigués dans les sous-bassins réaménagés
- **La production d'électricité** pour le refroidissement des centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire, Dampierre, Saint-Laurent-des-Éaux, Chiron)  
72 térawattheures produits par an
- **L'alimentation en eau potable** de la population  
2,6 millions d'habitants alimentés
- **La navigation** pour disposer d'une hauteur d'eau suffisante pour le passage des bateaux, notamment dans les canaux (Canal de Roanne, canal latéral à la Loire, canal du Centre, canal de Nièvre, canal de Brière)  
385 km de voies navigables
- **Les industries** pour leurs processus de production et leurs usages sanitaires  
185 000 industries et établissements de services desservis
- **Les barrages hydroélectriques** pour le fonctionnement de leurs turbines de production  
0,17 térawattheure produit par an
- **Les loisirs** : pêche, baignade, promenade en bord de fleuve, manifestations nautiques.  
Plus de 10 sites de baignade, 40 000 pratiquants de kayak, 1,2 million de cyclistes sur les bords de Loire

... et des écosystèmes



Si depuis près de 40 ans les barrages ont contribué à satisfaire les besoins liés aux usages et aux milieux naturels, des interrogations apparaissent depuis plusieurs années, suite notamment aux étiages sévères des années 2019 et 2020, ou encore aux travaux plus anciens sur l'adaptation aux impacts du changement climatique mettant en évidence que, dans les années et décennies à venir, les débits naturels de ces axes devraient fortement diminuer et les volumes nécessaires au soutien d'étiage fortement augmenter (Cf. Visuel ci-après extrait de l'exposition [Débit or not débit, that is la gestion !](#)).

L'Établissement public Loire a étudié l'impact du changement climatique et des évolutions socio-économiques sur le fonctionnement de ses barrages. Ceci à l'horizon 2050, selon plusieurs hypothèses et par comparaison avec la période actuelle.

Des leviers d'adaptation ont été recherchés, permettant d'assurer le soutien d'étiage sans remettre en cause ni leur sécurité ni leurs autres fonctions.

### DIMINUTION DE LA RESSOURCE EN EAU À ÉCHÉANCE 2050



### SOLLICITATION PLUS IMPORTANTE DES BARRAGES

Lâchers d'eau nécessaires : en moyenne 3 fois plus importants depuis Naussac et 2 fois plus importants depuis Villereest.

LÂCHERS MOYENS/AN  
■ actuels ■ futur



Comme l'indique le courrier de Madame la Préfète de bassin, « *l'approfondissement de la connaissance des besoins en eau des milieux et des usages actuels tout le long ces axes et l'évaluation du scénario d'évolution de ces usages apparaissent nécessaires. Le lancement d'une étude de type « Hydrologie, Usages, Milieux et Climat » (HMUC), telle que définie par le SDAGE Loire Bretagne, apparaîtrait comme à même d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, permettant ainsi d'objectiver les discussions sur les évolutions de gestion et des usages nécessaires pour faire face au changement climatique.*

*Néanmoins, avant d'engager cette démarche, il apparaît pertinent et nécessaire de disposer d'un état des lieux des connaissances disponibles et des connaissances nouvelles à acquérir, ainsi que de recueillir les attentes des acteurs représentant les différents usages sur les axes Allier et Loire vis-à-vis d'une étude HMUC, afin d'en élaborer le cahier des charges ».*

La sollicitation mentionne que « *l'Établissement public Loire dispose de la légitimité, de l'expérience et des compétences nécessaires pour porter ce type d'étude préalable » et qu'« Il est par ailleurs structuré à la bonne échelle territoriale », et d'autre part que « vous pourrez compter sur la participation active et l'appui de la DREAL de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la conduite de cette étude, que vous associerez au comité de pilotage ».*

Comme suite à la réponse faite par le Président de l'Établissement public Loire à cette sollicitation (Cf. Courrier en date du 27 juillet dont copie est jointe en annexe), au vu

- de l'enjeu stratégique majeur de la gestion équilibrée de la ressource en eau des deux axes Allier et Loire et de son adaptation aux changements climatiques et socioéconomiques,
- de l'implication de l'Établissement public Loire sur ces questions à l'échelle du bassin fluvial, tant à travers la gestion des deux ouvrages structurants de soutien d'étiage, qu'à travers les actions d'animation et d'expertise territoriales qu'il porte (Schémas d'Aménagement et de

Gestion des Eaux (SAGE), et Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), maîtrise d'ouvrage d'études de type HMUC),

- de la nécessité d'une analyse préalable avant d'engager le cas échéant une étude de type HMUC,
- de la participation active et de l'appui de la DREAL de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la conduite de cette étude, il est proposé au Comité syndical de répondre favorablement à la sollicitation de Madame la Préfète coordonnatrice de bassin, et d'engager l'analyse préalable dès 2021.

Suite à de premiers échanges avec les services de la DREAL de bassin et de l'Agence de l'eau, il est envisagé que son contenu soit organisé autour des 4 volets suivants :

1. l'identification d'un questionnement structuré et détaillé avec l'Etablissement public Loire, les services de l'Etat (DREAL Centre-Val de Loire) et ceux de l'Agence de l'eau,
2. le recueil des attentes des acteurs représentant les différents usages de l'eau sur les axes Allier et Loire, vis-à-vis d'une étude HMUC
3. l'état des lieux des connaissances disponibles, des démarches territoriales ou sectorielles en cours, ainsi que des connaissances nouvelles à acquérir,
4. l'élaboration d'un cahier des charges d'une étude de type HMUC.

Pour la réalisation de cette opération d'ici l'automne 2022, il a été estimé un budget de prestation ne dépassant pas 60 000 € TTC. Un co-financement auprès de l'Agence de l'eau sera sollicité.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La Préfète**

RECEPTION LE: 19 JUIL. 2021		725	
NUMERO:			
		Attribution	Copies
PRE		X	
DGS	SD		X
DRE	SA		X
DEGT			X
DAF			
COM			
		Attribution	Signalé
			X

Orléans, le 08 JUIL. 2021

Monsieur le Président,

Les axes Loire et Allier sont au cœur d'enjeux et d'usages multiples : ils abritent une biodiversité remarquable et structurent fortement l'occupation des territoires traversés. Ils constituent en particulier une ressource en eau importante pour un grand nombre d'usages : alimentation en eau potable, alimentation des canaux, irrigation, refroidissement des centrales nucléaires, etc.

Le soutien d'étiage assuré par les barrages de Naussac et Villerest a permis le développement et la sécurisation de ces usages, pouvant donner l'impression d'une ressource illimitée. Cependant, les étiages sévères des dernières années ont souligné que cette ressource est plus fragile qu'il n'y paraît. L'étude sur l'adaptation de la gestion des barrages de Naussac et Villerest aux impacts du changement climatique, menée de 2015 à 2017 par l'Établissement Public Loire (EPL), a montré que, dans les années à venir, les débits naturels de ces axes allaient fortement diminuer et les volumes nécessaires au soutien d'étiage fortement augmenter.

Dans ce contexte, et en application de la disposition 7B-5 du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, le Préfet coordonnateur de bassin a acté, en 2017, le plafonnement des prélèvements dans l'axe Loire et Allier à leur niveau à leur niveau d'alors.

Ces plafonnements, conjugués aux restrictions d'usages de l'eau dans la Loire et L'Allier réalimentés lors de l'étiage 2019, ont fait émerger de nombreux questionnements sur la ressource disponible et sa répartition tout le long des axes Loire et Allier. Ces interrogations ont été exprimées tant au sein du comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES), qu'au sein du comité de bassin Loire-Bretagne. La validité des débits seuils qui régissent les restrictions d'usage de l'eau et les niveaux des objectifs de soutien d'étiage ont ainsi été interrogés.

Face à ces questionnements et aux enjeux d'adaptation à des étiages plus longs et plus sévères, l'approfondissement de la connaissance des besoins en eau des milieux et des usages actuels tout le long de ces axes et l'évaluation du scénario d'évolution de ces usages apparaissent nécessaires. Le lancement d'une étude de type « Hydrologie, Usages, Milieux et Climat » (HMUC), telle que définie par le SDAGE Loire-Bretagne, apparaît comme à même d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, permettant ainsi d'objectiver les discussions sur les évolutions de gestion et des usages nécessaires pour faire face au changement climatique.

M. Daniel FRECHET  
Président de l'Établissement public Loire  
2, Quai du Fort Alleaume  
45057 ORLEANS Cedex

Néanmoins, avant de pouvoir engager cette démarche, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux des connaissances disponibles et des connaissances nouvelles à acquérir, et de recueillir les attentes des acteurs représentant les différents usages sur l'axe Loire et Allier vis-à-vis d'une étude HMUC, afin d'en élaborer le cahier des charges.

L'Etablissement public Loire dispose de la légitimité et des compétences nécessaires pour porter ce type d'étude préalable. Il est par ailleurs structuré à la bonne échelle territoriale. Je souhaite donc solliciter l'intérêt de votre établissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une telle étude préalable au lancement d'une étude HMUC sur les axes Loire et Allier.

Dans l'affirmative, vous pourrez compter sur la participation active et l'appui de la DREAL de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la conduite de cette étude, que vous associerez au comité de pilotage.

La DREAL de bassin et l'agence de l'eau restent à votre disposition pour travailler avec vous sur les modalités précises de lancement de cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**08 JUL. 2021**

La Préfète



Régine ENGSTRÖM

Le Président

Orléans, le 27 JUL. 2021

N/Réf : 1067/BR  
Dossier suivi par : Benoît ROSSIGNOL  
02 46 47 03 17  
[benoit.rossignol@eptb-loire.fr](mailto:benoit.rossignol@eptb-loire.fr)

Objet : Etude préalable au lancement d'une étude de type « Hydrologie, Milieux, Usages Climat » (HMUC) sur les axes Allier et Loire

Madame la Préfète,

Suite à votre courrier en date du 8 juillet, sollicitant l'intérêt de l'Etablissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable au lancement d'une étude HMUC sur les axes Allier et Loire, je vous confirme que je proposerai au Comité syndical de l'Etablissement, lors de sa prochaine réunion prévue en octobre, de répondre favorablement à cette sollicitation.

En effet, je partage les questionnements que vous développez sur les enjeux actuels et futurs, à l'échelle du bassin fluvial, de la gestion équilibrée de la ressource en eau de ces 2 axes, dont les étiages sont soutenus par les ouvrages structurants de Naussac et Villerest. Je partage également votre volonté de procéder par étape, avec la nécessité d'une étude préalable avant d'engager le cas échéant une étude de type HMUC.

C'est pourquoi, j'ai demandé aux services de l'Etablissement de se rapprocher dans les meilleurs délais de vos collaborateurs et de ceux de l'Agence de l'eau, dont je vous remercie d'avoir proposé la participation active et l'appui, afin de préparer cette étude préalable, à la fois techniquement et administrativement (une demande d'aide financière sera transmise à l'Agence de l'eau). Plus précisément, son contenu pourrait être organisé autour des 4 volets suivants :

- L'identification d'un questionnement structuré et détaillé avec vos services et ceux de l'Agence de l'eau,
- Le recueil des attentes des acteurs représentant les différents usages de l'eau sur les axes Allier et Loire, vis-à-vis d'une étude HMUC
- L'état des lieux des connaissances disponibles, des démarches territoriales ou sectorielles en cours, ainsi que des connaissances nouvelles à acquérir,
- L'élaboration d'un cahier des charges d'une étude de type HMUC.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma considération distinguée.

Daniel FRECHET

Madame Régine ENGSTRÖM  
Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne  
Préfecture du Loiret  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS CEDEX 1

Reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

